

## ANIMATION D'UNE FERME PEDAGOGIQUE POUR LA

## 16<sup>Eme</sup> FETE DES PLANTES les 15 et 16 AVRIL 2023

## Signature du contrat

Décision nº 2023-66

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 14190 du 25 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le souhait de la Municipalité d'organiser la 16ème fête de,,

CONSIDERANT que le développement des animations est un maillon essentiel pour les manifestations extérieures,

CONSIDERANT que la pédagogie auprès des enfants est une des priorités pour la ville

CONSIDERANT que la ville souhaite que les enfants puissent être en contact avec des animaux de la ferme,

VU le projet de la venue d'une ferme pédagogique et artistique itinérante proposée par les ZART-NIMAUX, représenté par Madame Angélina LANDAIS- 10 rue Saint-Denis – 28170 SERAZEREUX au prix de 4060,00 euros TTC, les 15 et 16 avril 2023,

## DECIDE

**DE SIGNER** le contrat pour la venue d'une ferme pédagogique et artistique itinérante le Samedi 16 avril et Dimanche 17 avril 2022 sur la commune avec **LES ZART-NIMAUX -10 rue Saint-Denis -28170 SERAZEREUX**, pour un montant de **4060,00 euros T.T.C** 

DIT que la dépense est inscrite au Budget Communal de l'exercice en cours.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Genev ève-

Le 13 mars 2023

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,

Vice Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

